



Service Assemblées
Contact : Sébastien DORMOY

Madame PHILIBERT

Référence : CM/SD/IPL/AP

Valence, le **22 JUIN 2023**

Objet : Demande de communication des notes de frais du Maire

Madame,

Suite à votre demande, et conformément à l'article L.311-9 du code des relations entre le public et l'administration, nous avons bien reçu votre demande et procéderons au recollement des différents documents administratifs demandés.

Toutefois, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, monsieur le Maire n'a jamais souhaité bénéficier de frais de représentation, et il n'y a pas de dépense de ce type dans le budget communautaire.

Concernant les notes de frais de déplacements et de restaurant (ainsi que les reçus afférents), liées à sa fonction d'administration de la commune, nous procédons au recollement et vous les adresserons prochainement.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de mes sincères salutations.

Christophe MARMILLOUD
Directeur Général des Services